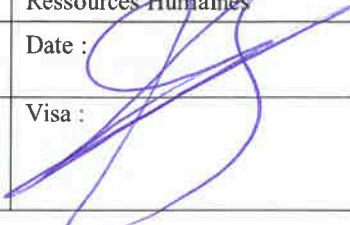


	FICHE DE POSTE	Référence : DDS/ /0000
	PÔLE	Version n° : 0
	CADRE SUPERIEUR POLE DE PSYCHIATRIE ADULTE ET INFANTO-JUVENILE	Page : 1/5

Auteur : GUILLON Marie-Chantal Cadre Supérieur de Santé	Vérificateur (Nom, Fonction) :	Approbateur (Nom, Fonction) :	Approbateur : Monsieur TURPAIN Éric Adjoint au chef d'établissement, Directeur des Affaires Générales, des Affaires Médicales et des Ressources Humaines
Date : 18/06/2026	Date :	Date :	Date :
Visa :  Marie Chantal GUILLON	Visa :	Visa :	Visa : 

IDENTIFICATION DU POSTE

Titre de la fonction : Cadre supérieur de santé

Etablissement : Centre Hospitalier

Adresse: 4, avenue Winston Churchill- BP 80 109 - 17503 JONZAC

☎ : 05 46 48 75 75

Services de rattachement : pôle de psychiatrie adulte et infanto-juvénile,

Poste : cadre supérieur de santé

LOCALISATION DU POSTE

Poste de travail / bureau : à La Passerelle, niveau 2

PRESENTATION DE L'EQUIPE

- Praticiens chefs de pôle,
- Praticiens hospitaliers
- 2 cadres de santé paramédicaux pour le pôle de pédopsychiatrie,
- 5 cadres de santé paramédicaux pour le pôle de psychiatrie adulte,
- L'ensemble des professionnels non médicaux et psycho-socio-administratifs des 2 pôles d'activité.

POSITION DANS LA STRUCTURE

➤ Liaisons hiérarchiques :

- Chef d'Etablissement : Monsieur MARTINEZ Éric
- Adjoint au chef d'établissement, Directeur des Affaires Générales, des Affaires Médicales et des Ressources Humaines : Monsieur TURPAIN Éric

	FICHE DE POSTE	Référence : DDS/ /0000
	PÔLE	Version n° : 0
	CADRE SUPERIEUR POLE DE PSYCHIATRIE ADULTE ET INFANTO-JUVENILE	Page : 2/5

➤ **Liaisons fonctionnelles :**

- Chef de pôle psychiatrie adulte :
- Chef de pôle de psychiatrie infanto-juvénile

POSTE / SERVICE	MOTIF
Internes au service : • Les chefs de pôles • Les responsables d'unité fonctionnelle • Les praticiens hospitaliers • Les cadres de santé paramédicaux des unités fonctionnelles • La référente des secrétaires • Les secrétaires des unités fonctionnelles Internes à l'établissement : • Le chef d'établissement • Le président de la CME • Les directeurs fonctionnels Externes : • Les réseaux de santé • Les instituts de formation • Les écoles • Les partenaires sanitaires et médico-sociaux	Pour l'élaboration du projet et de la gestion du pôle Développement de missions transversales : ressources humaines (recrutement, formation, etc.), qualité et gestion des risques Renforcement des politiques de réseau de soins Equipe de direction pour la gestion et le suivi des projets Services logistiques pour les achats de matériels, le plan travaux Intégration et suivi des projets de soins, qualité et d'établissement Réseaux pour la gestion des flux d'activités ou de patients Centres de formation pour la planification des stages, ou l'organisation de formations Service de formation continue pour le plan de formation Assurer les représentations institutionnelles liées à la fonction

EXIGENCES DU POSTE

➤ **Horaires de travail**

- Amplitude : 9h00-17h08/jour possibilité de réunion le soir après 18 heures
Planiciel code : HC
- Repos hebdomadaire ☒ Le week-end
☐ En semaine
- Roulements ☒ Fixes
- Participation aux astreintes ☐ Variables

	FICHE DE POSTE	Référence : DDS/ /0000
	PÔLE	Version n° : 0
	CADRE SUPERIEUR POLE DE PSYCHIATRIE ADULTE ET INFANTO-JUVENILE	Page : 3/5

➤ **Risques professionnels :**

En lien avec le document unique

➤ **Diplôme exigé :**

Diplôme professionnel paramédical permettant l'exercice dans l'une des professions paramédicales.

Diplôme cadre de santé

➤ **Pré requis nécessaires :**

Diplôme de cadre de santé et un exercice d'au moins 5 ans de service effectif dans le grade, en qualité de cadre de santé au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisée le concours

MISSIONS DU POSTE

➤ **Références aux textes :**

- Répertoire des métiers de la Fonction Publique Hospitalière : 05U10

Référence aux textes :

- Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 - art. 13
- Art L 6146-1 du CSP
- Art L 6143-7 du CSP
- Décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière
- Décret n° 2011-925 du 1^{er} août 2011 portant attribution d'une prime aux agents de la fonction publique hospitalière exerçant les fonctions de collaborateur du praticien chef de pôle d'activité clinique ou médico-technique
- Arrêté du 1^{er} août 2011 fixant le montant de la prime aux agents de la fonction publique hospitalière exerçant les fonctions de collaborateur du praticien chef de pôle d'activité clinique ou médico-technique

➤ **Mission générale :**

- Il collabore dans le cadre de la politique générale de l'établissement à la mise en œuvre du contrat de pôle, au contrôle et à l'évaluation des objectifs du pôle,
- Il assiste le chef de pôle pour l'organisation, la gestion et l'évaluation des activités qui relèvent de sa compétence,
- Il met en œuvre l'évaluation de la qualité des pratiques professionnelles du pôle,
- Il peut être investi de missions transversales et/ou d'expertises institutionnelles.

➤ **Missions spécifiques :**

- Arbitrer et/ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné,
- Argumenter, influencer et convaincre un ou plusieurs interlocuteurs, dans son domaine de compétence,
- Concevoir, piloter et évaluer un projet, relevant de son domaine de compétence,
- Établir / évaluer / optimiser un budget relatif à son domaine de compétence,
- Évaluer, développer et valoriser les compétences de ses collaborateurs,
- Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles,

	FICHE DE POSTE	Référence : DDS/ /0000
	PÔLE	Version n° : 0
	CADRE SUPERIEUR POLE DE PSYCHIATRIE ADULTE ET INFANTO-JUVENILE	Page : 4/5

- Piloter, animer / communiquer, motiver une ou plusieurs équipes,
- Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour leur réalisation,
- Traduire la stratégie en orientations, en plans d'actions et en moyens de réalisation,
- Relation avec les instituts et écoles et suivi des demandes de stages.

➤ **Activités :**

- Coordination et suivi de la prise en charge de prestations,
- Élaboration et mise en place de l'organisation des services, dans son domaine d'activité,
- Élaboration et rédaction de rapports d'activité,
- Encadrement d'équipe(s), gestion et développement des personnels,
- Gestion des moyens et des ressources : techniques, financières, humaines, informationnelles,
- Montage, mise en œuvre, suivi et gestion de projets spécifiques au domaine d'activité,
- Organisation et suivi opérationnel des activités / projets, coordination avec les interlocuteurs internes et externes,
- Planification de la réalisation du projet et/ou produit et des ressources,
- Planification des activités et des moyens, contrôle et reporting.

CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES

➤ **Connaissances professionnelles nécessaires**

- Connaître les textes et les orientations de la politique nationale de sante, en particulier celles concernant l'organisation de la psychiatrie et du secteur médico-social,
- Connaître les aspects réglementaires (législation professionnelle, statut de la fonction publique, réglementation en matière de temps de travail),
- Suivre l'évolution des professions liées aux soins et des nouveaux métiers,
- Connaître les principes de la démarche qualité et de la certification,
- Connaître les outils de gestion informatiques courants (Word, Excel...),
- Connaissance en management d'équipe,
- Connaissance des spécialités du pôle

➤ **Capacités liées à l'organisation et l'exécution du travail.**

- Capacités à anticiper et à conduire des changements,
- Capacités à travailler avec le cadre administratif du pôle, les cadres de santé et les autres cadres de pôles,
- Acceptation du contrôle de son travail par sa hiérarchie,
- Adhésion au contrat de pôle, au projet d'établissement et du pôle.

➤ **Capacités d'initiative et de créativité.**

- Capacités à faire émerger des savoirs faire,
- Capacités à se positionner et décider dans un environnement complexe et en forte évolution.

➤ **Aptitudes psychologiques liées à l'exercice de la fonction**

- Capacités à prendre des décisions,
- Capacités à organiser et déléguer des missions,

	FICHE DE POSTE	Référence : DDS/ /0000
	PÔLE	Version n° : 0
	CADRE SUPERIEUR POLE DE PSYCHIATRIE ADULTE ET INFANTO-JUVENILE	Page : 5/5

- Capacités à mobiliser les ressources individuelles et collectives autour de projets communs,
- Capacité à rendre compte au chef de pôle,
- Capacité à échanger les informations avec le cadre administratif de pôle et les directions fonctionnelles.

EVOLUTION DU POSTE

Accès au corps de direction par voie de concours : DH, D3S, DDS

OBSERVATIONS

Renforcer l'image de marque de l'établissement hospitalier par un discours positif et engagé notamment lors des représentations sur l'extérieur,
Relayer auprès de l'équipe de direction les données et informations concernant le fonctionnement des pôles,
Intégrer la démarche de développement durable avec l'ensemble des métiers hospitaliers.